



## L'entreprise Andritz Asselin Thibeau s'engage dans « l'accord de Rouen pour le Climat ».

La COP21 de la Métropole Rouen Normandie est conçue pour permettre à tous les acteurs du territoire d'apporter leur contribution à l'objectif commun de contenir le réchauffement climatique en opérant une transition écologique bénéfique pour tous.

Après l'entrée en vigueur de l'accord de Paris pour le climat, la Métropole Rouen Normandie s'est inscrite dans la dynamique internationale pour contenir la hausse des températures en deçà de 2°C et si possible 1,5°C, en définissant une politique de transition écologique dans le cadre de l'élaboration de son « plan climat air énergie territorial » (PCAET). Au-delà des actions qu'elle porte sur son patrimoine et ses compétences, la Métropole a initié une démarche de mobilisation de territoire, la COP21 Rouen Normandie, pour permettre à tous les acteurs (entreprises, citoyens, communes ...) d'agir et de contribuer à l'objectif commun.

A l'échelle du territoire de la Métropole, les objectifs sont à l'horizon 2050 :

- Une diminution des émissions de gaz à effet de serre de 80 %
- Une diminution des consommations d'énergie de 50%
- Une multiplication par 2,5 des énergies renouvelables produites sur le territoire

\*\*\*

L'entreprise AAT est située à Elbeuf, dont l'activité est la fabrication de machine et de ligne pour l'industrie du Nontissé.

*AAT s'engage dans le cadre de la démarche COP 2, afin que notre activité puisse continuer tout en mettant en place les technologies et techniques les plus adaptées pour la préservation de la planète .*

*L'entreprise a déjà mis en place quelques actions*

- *Efficacité Energétique*
  - *Remplacement de certains interrupteurs par des radars*
- *Déchets/matière*
  - *Mise en place tri sélectif (copeaux ; bois ; papier)*

\*\*\*

Considérant la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial et de COP21 locale mise en place sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie,  
Considérant les motivations de l'entreprise AAT et les actions qu'elle a déjà mises en place,  
L'entreprise AAT s'engage dans « l'accord de Rouen pour le climat ».

Je soussigné Frédéric Cheval, représentant légal de l'entreprise ANDRITZ Asselin-Thibeau, domiciliée Elbeuf, m'engage à contribuer aux objectifs de la COP21 par :

*Description des actions classées selon la liste suivante, le descriptif comprend notamment les échéances et des objectifs chiffrés si possible*

- *Efficacité Energétique*
  - o *Réfection de certains bâtiments (Isolations)*
- *Déchets/matière*
  - o *Continuité du tri sélectif (copeaux ; bois ; papier)*
- *Mobilité transport*
- *Numérique*
  - o *Mise en place de solution sans papier*

Au regard de l'importance de la dimension collective, je m'engage à participer à la coalition ....

- J'autorise la Métropole à communiquer sur cet engagement (*cocher la case*).

Fait à Elbeuf, le 8 novembre 2018

Signature

